

Dans le rapport qui vous a été communiqué vous avez une présentation détaillée de l'évolution budgétaire 2016/2021 mais aussi des grandes orientations 2022.

Je tiens à remercier Véronique CORVASIER et David CHALLENGE pour la qualité de la présentation de ce document ainsi que le sérieux et la clarté des informations qu'il contient.

Evolutions 2016/2021 et situation 2021

L'exercice 2021 dans une moindre mesure que celui de 2020 a, cependant, été marqué par la crise Covid.

Il convient donc dans l'analyse financière d'en tenir compte pour les dépenses comme pour les recettes notamment de fonctionnement.

En 2021, on peut, cependant, noter **quatre tendances favorables** :

- Les **dépenses réelles de fonctionnement passent sous la barre des 10M€** à 9.863K€ contre 10.514K€ pour la moyenne annuelle de la période 2016/2021, soit une baisse de 6,60%,
- Les **recettes réelles de fonctionnement quant à elles se maintiennent à près de 12M€,** soit 11.913K€ contre 12.309 K€ pour la moyenne de la période 2016/2021, compte non tenu de 2018, soit une baisse de 3,32%,
- L'**épargne brute** – corrigée des cessions - reste à un **niveau élevé, soit 1.968K€,** lequel **couvre les 1.330K€ de remboursement du capital de la dette** ce qui est **nécessaire** si l'on veut garder une **indépendance budgétaire,**
- L'**épargne nette à plus de 637K€** se situe très au-dessus de la moyenne de celle des 6 dernières années, soit 440K€ ainsi le **taux d'épargne nette ressort à 5,35%.**

Ce taux signifie que 94,65% de nos recettes réelles de fonctionnement sont mobilisées pour couvrir les dépenses réelles et le remboursement du capital de la dette.

Nos moyens financiers pour maintenir ou bien créer des services et pour investir dans des équipements sont, évidemment, liées à notre capacité de dégager une épargne nette la plus élevée possible.

Or, cette dernière dépend directement :

- de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement,
- et du niveau de notre endettement.

C'est pourquoi, il convient de rester, particulièrement, vigilant sur deux postes :

- a) les charges de personnel :

Elles représentent un peu moins de 56% du total des dépenses réelles de fonctionnement et, en dehors de tout recrutement, elles augmentent mécaniquement tous les ans du fait de l'effet Glissement Vieillesse Technicité ; aussi, les diminuer est difficile d'autant que la grande majorité des agents sont titulaires.

Pour autant les maîtriser doit rester l'une de nos priorités.

- b) la dette :

Les remboursements du capital restent stables autour de 1.330K€ par an bien, que **sur la période 2016/2021**, il n'a été contracté qu'**un seul emprunt** de 1M€ en 2020.

Cette volonté de ne pas recourir à des crédits se traduit, sur la période 2016/2021, par **trois trajectoires favorables** :

- **l'encours de la dette** diminue fortement de 12.927K€ à 8.264K€, soit une **baisse de près de 36%** (compte tenu du fonds de soutien de l'Etat),

A noter que la **dette par habitant** est passée **de 1.442€ en 2016 à 1.006€ en 2021** ; à population constante, elle ne serait que de 978€.

- les **charges financières** s'élèvent à 363K€ en 2021 contre 597K€ 2016, soit une **diminution de près de 40% en 5 ans** (-234K€),

- la **capacité de désendettement** à 4,20 années en 2021 contre 7,09 années en 2016 (compte tenu du fonds de soutien de l'Etat) conforte notre **indépendance financière** qui est corrélée à :

- o l'évolution de la dette c'est-à-dire au recours ou non à l'emprunt,
- o l'évolution de l'épargne brute c'est-à-dire à la maîtrise ou non des dépenses de fonctionnement.

Un autre indicateur est à suivre avec attention : le **taux de rigidité** dont l'intitulé est très explicite.

Il correspond au rapport : total charge de personnel plus frais financiers sur total dépenses réelles de fonctionnement.

Sur la période 2016/2021 malgré une maîtrise de la masse salariale et une baisse des frais financiers, ce taux est assez stable à 60,49% en moyenne annuelle ; même si en **2021 à 59,52%**, il atteint son **score le meilleur**.

C'est dire combien notre exigence sur les dépenses réelles de fonctionnement et notamment de la masse salariale et sur l'endettement a, sous réserve d'être constante, des effets certes réels mais progressifs et sur des temps assez longs.

S'agissant de l'investissement sur la période 2016/2021, on peut constater que :

- les **dépenses d'équipements** inscrites au BP sont en moyenne de 3.835K€,
- le **montant moyen réellement engagé** est de 1.934K€ par an, soit un taux d'exécution de 50,43%,
- les montants de l'exercice 2021 sont d'ailleurs proches de ces valeurs moyennes, soit 3.510K€, 1.842K€ et 52,47%.

Quant aux **travaux en régie** ils sont assez stables avec une moyenne annuelle de 464K€ qui correspond exactement au montant de 2021.

Enfin pour les **subventions d'équipements** on observe un décalage important entre les montants inscrits au BP (qui font évidemment l'objet d'un arrêté d'attribution) et les montants effectivement reçus.

Cela illustre une certaine lourdeur administrative dans le déblocage des fonds qui s'ajoute au fait que les versements sont principalement effectués sur justificatifs des dépenses engagées.

On peut remarquer qu'en 2021 le taux d'exécution des subventions progresse à un peu plus de 50%.

Au global sections de fonctionnement et d'investissement réunies, on constate sur la période 2016/2021 que sauf en 2017, l'excédent net a toujours été positif et que celui de l'exercice 2021 se situe au niveau le plus élevé, soit 1.400.898€.

Ce bon résultat pour 2021 est le fruit :

- du deuxième meilleur excédent de fonctionnement sur les 6 dernières années avec un montant de 1.689K€ pour une moyenne de 1.443K€,
- du plus faible déficit d'investissement des 6 dernières années, soit 288K€ contre une moyenne de 795K€.

Orientations 2022

Il s'agira en 2022 de suivre le même cap avec **3 axes majeurs** :

1) **Conforter nos équilibres budgétaires** par :

- une **maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement** en particulier de la masse salariale avec en parallèle une **réorganisation de l'administration** de la Ville mais j'y reviendrai,
- un **excédent brut qui doit rester supérieur à 1.300K€** soit au montant du remboursement de la dette en capital.

Ces deux objectifs devraient être atteints alors qu'en 2022 :

- **aucun emprunt nouveau** ne serait contracté, ce qui porterait à 6 les exercices sans emprunt sur les 7 dernières années,
- et pour la **huitième année consécutive nos taux d'imposition resteraient strictement identiques**.

Conforter nos équilibres budgétaires est essentiel au regard :

- des **investissements importants** prévus sur la période 2022/2026 et en particulier sur 2023 et 2024 comme cela apparaît dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements, soit respectivement 4.956K€ et 3.470K€,
- d'un **soutien maintenu aux Associations** (274K€ en 2021) ainsi que pour les actions sociales (370K€) et la Culture (265K€ à la Scène Fertois).

Ramené à l'habitant, la ville subventionne bien plus fortement les associations que les communes de strates similaires, soit 106€ pour LFB contre 65 et 89€ pour les strates 5 à 10.000 et 10 à 20.000 habitants.

2) **Rester vigilant :**

D'abord, des dépenses telles que l'énergie (+ 30% en 2022), les intérêts des emprunts ainsi que les salaires du fait de la revalorisation de certains coefficients ont déjà ou bien augmenteront significativement dans les années à venir.

Ensuite, les coûts des travaux subissent déjà de fortes hausses estimées autour de 15% et cette tendance risque de durer.

Enfin en 2022, les bases fiscales déterminées par l'Administration seront revalorisées de 3,40% soit un taux plus élevé que ces dernières années. Or, il ne correspond qu'à l'inflation et ne concerne plus que les bases relatives au foncier.

Les **autres recettes fiscales** sont désormais, **au mieux, figées** car perçues soit sous forme de :

- compensation de l'Etat pour la taxe d'habitation,
- reversement de la CCHS depuis le passage en Fiscalité Professionnelle Unique pour les recettes économiques.

3) **Soutenir l'investissement avec un programme global de 2.169.600€**

Il se répartirait ainsi :

1) **Des investissements récurrents** d'un montant total estimé à **480.500€**.

Ils permettront de faire face aux dépenses courantes dans les domaines du sport, de l'enfance et de la jeunesse (31.500€), des écoles (25.000€), de la voirie et du cadre de vie (143.000€), du patrimoine (121.000€), de la culture (50.000€) et des services administratif et technique (110.000€).

2) **Des investissements structurants** pour **1.689.100€** concernant :

- a) **Le sport, l'enfance et la jeunesse, soit 250.000€** dont l'extension des locaux de l'ALSH pour accueillir les enfants de 3 à 4 ans et 100.000€ pour des équipements extérieurs de pratiques sportives.
- b) **Les écoles, soit 93.500€** notamment à l'élémentaire Ledru Rollin,
- c) **La voirie, le cadre de vie, soit 319.600€** avec les premiers aménagements de la rue Florant (161.000€) mais aussi pour sécuriser le barrage de Quincampoix (60.000€) et le pont des Calots (85.000€),
- d) **Le patrimoine, soit 657.000€** dont 550.000€ pour les travaux de ND des Marais,
- e) **La culture, soit 281.000€** avec les premières dépenses de réhabilitation de l'ESCAL, soit 200.000€,
- f) **Les autres services, soit 88.000€** essentiellement pour la modernisation de nos systèmes et réseaux informatiques.

Ce programme est utile au **bon fonctionnement de nos équipements fréquentés par des usagers de tout un bassin de vie.**

Il l'est aussi, évidemment, pour améliorer le **cadre de vie des fertoises et des fertois ainsi que l'attractivité de la Ville.**

Les trois orientations budgétaires **2022** consistent donc à ne **pas augmenter les taux d'imposition**, à **préserver un bon niveau d'investissement** et à ne **pas emprunter**.

Pour les satisfaire, elles doivent s'accompagner de :

A) **5 réformes de fond :**

1) Renforcer l'Administration Centrale :

- o Création d'un poste de **Chef de pôle des services à la personne**, chargé dans un premier temps de la « solidarité » et des « affaires scolaires » ; son périmètre pourrait évoluer vers une fonction de Direction Générale Adjointe aux compétences élargies,
- o Rétablissement d'un **Secrétariat général**, chargé de la préparation et du suivi des Conseils municipaux mais aussi des questions juridiques ; ce périmètre pourrait s'élargir à la responsabilité du guichet unique et à la supervision de la gestion du patrimoine,

Si elles sont confirmées ces deux évolutions nécessiteraient le remplacement du poste de **Chef du « service solidarité »** et l'**accroissement voire des changements de compétences d'agents**.

2) Reconfigurer le Cabinet dans un format secrétariat des élus et de la Direction Générale.

Cette décision est cohérente avec la priorité donnée à l'Administration centrale d'où la libération du poste de Collaborateur du cabinet ; priorité à l'Administration afin de :

- Disposer d'expertises nouvelles et de sécuriser nos actes administratifs,
- Permettre au D. G. S. d'exercer pleinement ses fonctions.

Il s'agira d'améliorer notre organisation par :

- une meilleure coordination des services,
- un accompagnement renforcé des chefs de service.

L'objectif est d'**être plus efficient** par une meilleure maîtrise « technique » des dossiers **sans pour autant alourdir la masse salariale**.

- 3) Restructurer le périmètre de certains services comme celui du CCAS qui est très large – du multi accueil au restaurant scolaire en passant par le foyer logement, les aides à domiciles, ... -,
- 4) Optimiser le service « affaires scolaires » qui est actuellement éclaté sur trois services – technique, ressources humaines et jeunesse -,
- 5) Mettre en place un référent « systèmes et réseaux informatiques et téléphonie » afin d'être plus performant et éviter les cybers attaques.

B) 3 méthodologies nouvelles :

- 1) Elaborer le budget fonctionnement à euro constant compte tenu de recettes aux augmentations incertaines alors que les dépenses s'inscrivent à la hausse.
- 2) Avoir une gestion dynamique du patrimoine qui peut passer par des cessions de biens dont l'exploitation est faible et/ou l'utilisation coûteuse ; cela sera, aussi, source de recettes permettant de limiter l'endettement,
- 3) Evaluer nos services pour s'assurer de leur pertinence mais aussi apprécier leur rapport coût/utilité avant toute création, reconduction ou bien suppression,

Ce débat précise notre feuille de route pour les exercices à venir au cours desquels nous aurons à poursuivre et à engager des investissements lourds tout en maintenant des services efficaces à la population. Or, cela s'effectuera dans un contexte économique et budgétaire encore plus contraint ce qui justifie, pleinement, notre gestion sérieuse et lucide pour améliorer nos équilibres budgétaires afin de faire face à nos futurs programmes de développement.

Didier Reveau
Maire de La Ferté-Bernard